

Smart controls
for a better world



Business unit EMS
Energy Management Systems

Nos services énergétiques pour garantir la performance



NOS SERVICES ENERGETIQUES

Des services pour garantir la performance énergétique

Le marché de l'énergie va profondément évoluer dans les années à venir. Le cadre réglementaire s'intensifie et le prix de l'énergie risque d'augmenter de 40%* à l'horizon 2030. Les bâtiments ont, quant à eux, tendance à augmenter en surface et donc solliciter plus d'énergie.

Vous doter d'un système de monitoring ou de gestion des énergies vous permet de mieux exploiter les équipements énergivores et de réduire les consommations d'énergie. Cependant, pour remplir efficacement ses fonctions dans le temps, votre GTB doit être maintenue en bon état de fonctionnement et être exploitée selon l'utilisation de vos bâtiments.

Les services énergétiques proposés par Delta Dore vous font bénéficier de l'accompagnement d'experts qui vous feront réaliser des économies substantielles tout en simplifiant la gestion de vos installations au quotidien.

Une gamme de services pour assurer les performances énergétiques et le bon fonctionnement technique de vos systèmes

Services d'efficacité énergétique (S2E)

Recherche permanente d'économies supplémentaires avec nos energy managers.

Services de maintenance GTB

Maintenance préventive et corrective sur site, assistance et contrôle technique en ligne.



Powerbat® : portail web de services énergétiques

En complément de notre gamme de services, bénéficiez d'outils simples pour voir, analyser et agir sur la performance énergétique d'un parc de bâtiments.

Des services sur-mesure

Puisque chaque client est unique, nos prestations de services sont personnalisables pour satisfaire vos besoins à 100%.



Une équipe d'energy managers à votre disposition

L'energy management n'est pas un concept nouveau chez Delta Dore EMS. Depuis 30 ans, nos experts accompagnent nos clients dans l'optimisation énergétique de leurs installations. Leurs compétences couvrent l'ensemble des compétences liées à la maîtrise des énergies (tarification des énergies, régulation thermique, qualité de l'air, gestion de l'éclairage, production de froid, supervision, suivi énergétique, éco-comportement, etc.).



Services d'efficacité énergétique (S2E) p.5

Télé-contrôle énergétique	p.6
Télé-gestion	p.7
Bilan énergétique ponctuel.....	p.8
Prédiagnostic énergétique	p.9
Audit énergétique.....	p.10

Services de maintenance GTB p. 11

Télé-assistance.....	p.12
Télé-contrôle technique	p.13
Extension de garantie.....	p.14
Visite de maintenance	p.15

Powerbat® : portail web de services énergétiques..... p.17

Power Community	p.18
Power Board	p.19
Power Analytics	p.20
Power Pilot.....	p.21

Références..... p. 22

Conditions générales de vente p. 23

Optimiser

Maîtriser



Services d'efficacité énergétique (S2E)

Garantir les performances énergétiques de vos bâtiments



Bilan énergétique ponctuel p.8

L'évaluation à distance sur les consommations des équipements pilotés par la GTB.

Prédiagnostic énergétique p.9

Un premier niveau d'estimation du potentiel d'économie réalisable par la mise en place de nos solutions.

Audit énergétique p.10

Le calcul des économies générées par la GTB et proposition d'un bilan financier de l'investissement et des coût d'exploitation.





Télé-contrôle énergétique

L'œil d'un expert

Un energy manager vous propose des actions correctives concrètes pour faire toujours plus d'économies.

■ Un interlocuteur privilégié

Un spécialiste prend en charge votre site pendant toute la durée de votre contrat.

■ Télé-contrôle énergétique

Votre interlocuteur se connecte mensuellement au système pour :

- Analyser les données énergétiques
- Alerter en cas de dérive ou de dysfonctionnement
- Contrôler les performances de votre système de monitoring ou de gestion des énergies, les réseaux de communication et les matériels communicants
- Réaliser le contrôle fonctionnel des utilités du site
- Proposer des améliorations énergétiques (préconisations de réglages, d'améliorations voire de remplacement des équipements, etc.)

■ Dossier de suivi énergétique

- Les commentaires rédigés sur Power Community par votre energy manager après chaque connexion
- Un bilan énergétique annuel détaillant le comportement de l'installation, l'analyse des consommations, les pistes d'améliorations préconisées et les anomalies détectées
- La liste des interventions réalisées et actions correctives préconisées
- La sauvegarde de la configuration des matériels et logiciels des installations du site.

Inclus

Accès à Power Community

Vos bilans, rapports et compte-rendus sont déposés sur un espace protégé via Powerbat, notre portail web de services.

Accès à la Télé-assistance

Bénéficiez de l'assistance téléphonique. Un technicien de maintenance répond à vos questions et vous guide dans l'exploitation de votre système de monitoring ou de gestion des énergies.

Télé-gestion



La conduite et l'optimisation de l'installation

Confiez la gestion de vos installations à un energy manager qui vous fera bénéficier d'une optimisation énergétique maximale.

■ Un interlocuteur privilégié

Un spécialiste vous accompagne dans la gestion de votre système GTB.

■ Télé gestion

Votre energy manager se connecte mensuellement à votre système pour :

- Contrôler, conduire et maintenir le niveau de performance acquis de vos installations,
- Analyser les données, dérives ou anomalies de consommations énergétiques et de confort pour apporter les actions correctives nécessaires,
- Optimiser la gestion tarifaire tout en maintenant le niveau de confort,
- Identifier les gisements d'économies supplémentaires et proposer des modifications de fonctionnement après optimisation complète des systèmes en place,
- Alerter en cas de dysfonctionnement majeur.

■ Dossier de suivi énergétique

- Un bilan annuel reprenant l'analyse complète et détaillée du comportement de l'installation, des données et consommations énergétiques, des anomalies détectées et les pistes d'amélioration des performances.
- La sauvegarde de la configuration des matériels et logiciels.
- La liste des interventions réalisées et des actions correctrices préconisées.
- Les rapports de contrôle.

En option

La garantie de résultats

Nous nous engageons contractuellement sur le niveau de performance annoncé lors d'un audit.

Inclus

Accès à Power Community

Vos bilans, rapports et compte-rendus sont déposés sur un espace protégé via Powerbat, notre portail web de services.

Accès à la Télé-assistance

Bénéficiez de l'assistance téléphonique. Un technicien de maintenance répond à vos questions et vous guide dans l'exploitation de votre système de monitoring ou de gestion des énergies.



Bilan énergétique ponctuel

L'évaluation à distance de votre installation

Vous êtes équipé d'un système de GTB ? Faites le point sur les consommations d'énergie des équipements pilotés par le système de gestion des énergies.

■ Diagnostic énergétique de votre installation

Un interlocuteur technique étudie les performances de votre système de GTB à un instant T.

Son rôle :

- Contrôler l'adéquation entre les conditions d'exploitation et le bon fonctionnement des équipements gérés par la GTB,
- Analyser les consommations énergétiques, détecter les éventuelles dérives de l'installation,
- Vous proposer des modifications de fonctionnement de votre système de GTB pour vous faire réaliser des économies.

■ Bilan énergétique

Une analyse complète et détaillée :

- du comportement de l'installation,
- des consommations d'énergie,
- des anomalies détectées,
- des actions approfondies à mener pour réaliser des économies d'énergie.

Prestation à distance



En option

Le bilan énergétique sur site

Prédiagnostic énergétique



L'estimation du potentiel d'économie d'énergie

Vous souhaitez vous équiper d'un système de GTB ? Plus précis que le bilan énergétique ponctuel, le pré-diagnostic est une prestation sur site. Outils d'aide à la décision, il évalue les économies réalisables par la mise en place de nos solutions d'automatismes et d'une meilleure gestion des énergies.

■ Une synthèse des consommations énergétiques par poste

- Inventaire des équipements énergivores et des puissances installées.
- Inventaire des coûts d'exploitation.

■ Une étude énergétique

- Profil initial de consommation.
- Profil prévisionnel de consommation

■ Des conclusions

- Estimation des économies potentielles.
- Propositions de solutions et services à mettre en œuvre.

Prestation sur site



Services d'efficacité énergétique



Audit énergétique

Le calcul des économies réalisables

L'audit énergétique est un outil de précision permettant de faire un véritable inventaire relatif à l'état des installations énergétiques et de connaître le potentiel d'économies générées par la mise en place d'un système de monitoring ou de gestion des énergies.

■ État des lieux des installations énergétiques

- Audit énergétique de votre site et de ses équipements (éclairage, HVAC, process)

■ Analyse et proposition

- Calcul du potentiel d'économies d'énergie réalisable par la mise en place d'un système de monitoring ou de gestion des énergies.
- Propositions d'amélioration de pilotage des équipements consommateurs d'énergie et bilan énergétique.

■ Retour sur investissement

- Chiffrage détaillé des investissements à prévoir en complément de l'audit
- Proposition d'un plan d'actions basé sur les temps de retour et la capacité d'investissement

Aller plus loin

La garantie de résultats

Dans le cadre de la prestation de Télé-Gestion (cf. p.6), nous nous engageons contractuellement sur le niveau de performance annoncé lors de l'audit énergétique.

L'audit instrumenté

L'audit existe aussi en version assisté par la pose de modules de mesures.



Services de maintenance GTB

Assurer le bon fonctionnement technique de vos systèmes sur site et à distance



Télé-assistance p. 12

La réponse en direct à toutes vos questions.



Télé-contrôle technique p. 13

Un contrôle régulier du bon fonctionnement de votre système de monitoring ou de gestion des énergies par votre interlocuteur technique privilégié.

À distance



Extension de garantie p. 14

La maintenance préventive de votre système à coût fixe.

Visite de Maintenance p. 15

Le contrôle périodique de votre installation.

Sur site



Télé-assistance

La réponse en direct à toutes vos questions

Bénéficiez de l'assistance téléphonique. Un technicien de maintenance répond à vos questions et vous guide dans l'exploitation de votre système de monitoring ou de gestion des énergies.

■ Accès prioritaire à la plateforme téléphonique

Notre équipe technique se tient à votre disposition.

Son rôle :

- Répondre à vos questions concernant l'utilisation de votre système de monitoring ou de gestion des énergies,
- Analyser avec vous les éventuels dysfonctionnements de l'installation en exploitant les données disponibles par connexion à distance,
- Proposer des actions correctives ou palliatives adaptées.

■ Sauvegarde ponctuelle du système de GTB

à la demande du client, par archivage de :

- L'architecture et la configuration initiale du système,
- L'ensemble des paramètres de l'installation,
- Tous les plans, fichiers, graphiques, etc. réalisés par Delta Dore ou transmis par vos soins.

Inclus

■ Accès à Power Community

Les fiches d'intervention sont déposées sur un espace protégé via Powerbat, notre portail web de services.

Existe aussi

en version ponctuelle

Sans avoir souscrit de contrat annuel, vous pouvez bénéficier d'une assistance téléphonique ponctuelle et exceptionnelle

Télé-contrôle technique



L'assistance d'un expert

Un interlocuteur privilégié contrôle régulièrement le bon fonctionnement de vos installations.

Les prestations comprise dans la Télé-assistance + :

■ Un interlocuteur privilégié

Un spécialiste prend en charge votre site pendant toute la durée de votre contrat.

■ Télé-contrôle technique

Votre interlocuteur se connecte mensuellement au système pour :

- Contrôler les performances techniques de votre système de monitoring ou de gestion des énergies,
- Contrôler les réseaux de communication et les matériels communicants,
- Réaliser le contrôle fonctionnel des utilités du site,
- Alerter en cas de problème technique majeur.

■ Dossier de suivi technique

- Les comptes-rendus rédigés par votre interlocuteur privilégié après chaque connexion
- Sur demande, un rapport présentant une analyse globale du comportement de l'installation peut être rédigé. La périodicité est définie selon le matériel supporté.
- La liste des interventions réalisées et actions correctrices préconisées
- La configuration des matériels et logiciels des installations du site

Inclus

Accès à Power Community

Vos bilans, rapports et compte-rendus sont déposés sur un espace protégé via Powerbat, notre portail web de services.



Extension de garantie

La maintenance préventive de votre système à coût fixe

Maîtrise des coûts liés au remplacement des matériels défectueux et assistance téléphonique au diagnostic de panne.

■ Accès prioritaire à la plateforme téléphonique

- Mise à disposition d'un interlocuteur technique.

■ Garantie matérielle

- Les produits fournis par Delta Dore bénéficient d'une garantie à compter de la date de mise en service du système de monitoring ou de gestion des énergies.

■ Sauvegarde du système de monitoring ou de gestion des énergies par archivage de :

- L'architecture et la configuration initiale du système,
- L'ensemble des paramètres de l'installation,
- Tous les plans, fichiers, graphiques, etc. réalisés par Delta Dore ou transmis par vos soins.

En option

L'extension de garantie sur site

incluant la main d'oeuvre et les déplacements nécessaires au bon fonctionnement des équipements fournis par Delta Dore.

Visite de maintenance



Le contrôle périodique de votre installation

Réaliser les opérations de maintenance nécessitant une intervention sur site et faire un point régulier sur site et anticiper les dérives progressives.

■ Visites préventives

Elles permettent de :

- Contrôler le bon fonctionnement et les performances des équipements de GTB,
- Effectuer la mise à jour de votre version logicielle par des corrections ou des évolutions mineures,
- Être force de proposition sur l'optimisation de l'installation,
- Échanger avec les utilisateurs, les informer sur les évolutions du système, les nouvelles offres de Delta Dore et actualiser leur formation.

■ Sauvegarde du système de GTB

par archivage de :

- L'architecture et la configuration initiale du système,
- L'ensemble des paramètres de l'installation,
- Tous les plans, fichiers, graphiques, etc. réalisés par Delta Dore ou transmis par vos soins.

■ Rapport d'intervention

- Il détaille les vérifications et tests effectués, l'analyse du comportement de l'installation, les anomalies détectées et les actions à mener pour améliorer le fonctionnement.

Accès
à l'information
simplifié

Amélioration
continue
de vos systèmes
de monitoring et
de gestion des énergies



Powerbat®

portail web de services énergétiques

Suivez et agissez sur la performance énergétique de vos bâtiments via internet

Power Community p. 17



Plateforme d'échange d'informations



Power Board p. 18

Voir

Centralisation et visualisation des données énergétiques

Power Analytics p. 19

Analyser

Suivi personnalisé et analyse des consommations

Power Pilot p.20

Agir

Action directe sur la performance énergétique





Power Community

Accès simplifié aux documents GTB

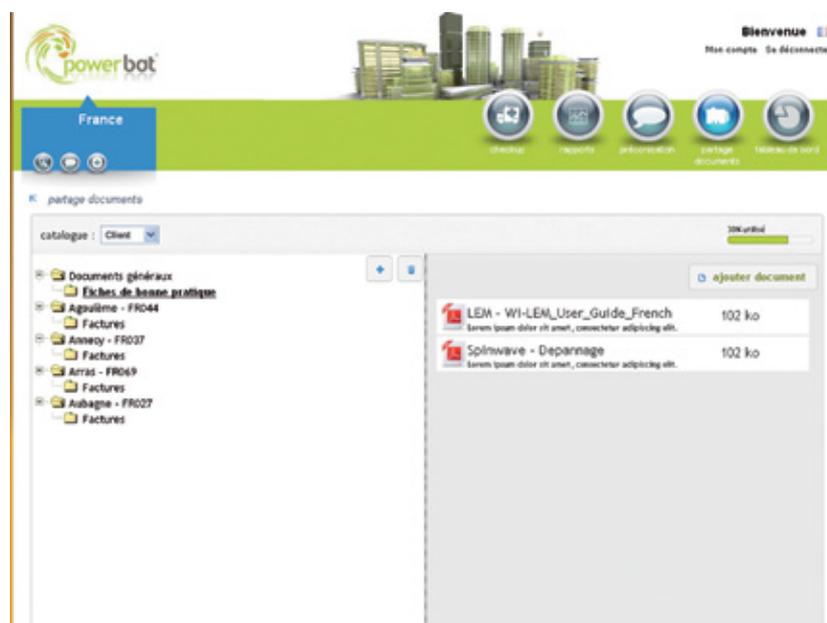
Une plateforme de gestion documentaire pour suivre les informations de vos systèmes de monitoring ou de gestion des énergies.

■ Gestion documentaire

- Sauvegarde et partage de tous les documents relatifs à vos sites (rapports, bilans, fiches d'intervention).

■ Suivi des interventions

- Espace réservé à la saisie et au suivi des interventions sur vos sites.
- Traçabilité des modifications grâce à l'horodatage et à l'identification de l'intervenant.



Interface de gestion documentaire

Power Board



Visualiser les données énergétiques

- L'instrumentation des sites pour la collecte des données énergétiques et techniques
- Le paramétrage d'alarmes et d'alertes avec transmission par email
- La possibilité d'intégration des historiques de consommation

Les chiffres du mois

- Retrouver d'un coup d'oeil les chiffres clés de consommation du site sélectionné.
- Visualiser toutes les énergies (électricité, gaz, fioul, eau, etc.) et tous les sous-comptages.

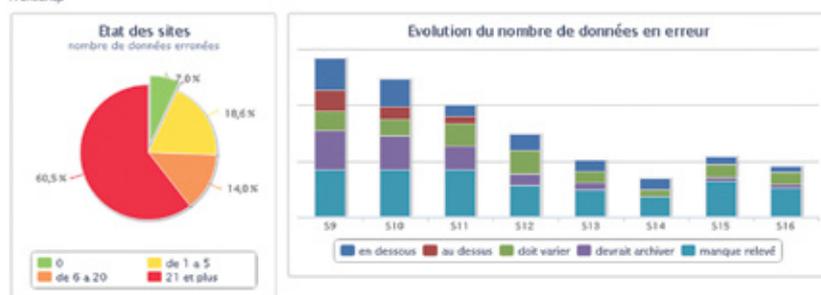
Check-up

- Remontée de tous les défauts de points de comptage, de mesures et autres.

Rapport

- Accès aux données de chaque point repris (mesure, état, consigne, comptage, etc.).
- Création de graphes.

R: checkup



Sites en erreur	
Nom du site	Code FR
ANGOULEME	FR044
ANNECY	FR037
ARRAS	FR049
AUBIÈRE	FR027
AUBIÈRE	FR113
AVIGNON	FR057
BAGNOLET	FR054

Item	Localisation	Existe	05/04/17 08:04:12	01/04/17 25:03:17	04/03/17 11:03:12
Boulangerie	Hypermarché	X	▲▲▲▲▲	▲▲▲▲▲	▲▲▲▲▲
Eclairage aire de vente	Hypermarché	Oui	▲▲▲▲▲	▲▲▲▲▲	▲▲▲▲▲
Eclairage parking	Galerie	Oui	▲▲▲▲▲	▲▲▲▲▲	▲▲▲▲▲
Général gaz	Galerie	Oui	▲▲▲▲▲	▲▲▲▲▲	▲▲▲▲▲
Général élec	Galerie	Oui	▲▲▲▲▲	▲▲▲▲▲	▲▲▲▲▲

Fonction checkup

Détails des erreurs



Power Analytics

Analyser les consommations

- La visualisation des données de tout ou partie du parc sur un même tableau de bord énergétique
- La personnalisation du tableau de bord énergétique en fonction de l'organisation de votre parc (entité, zone géographique, typologie, etc.)
- La mise en place d'un benchmark énergétique multi-sites (agences, magasins, logements, bureaux, etc.)

L'ensemble des prestations et fonctionnalités comprises dans Power Board + :

Analyse

- Interprétation des données.
- Mise en évidence des surconsommations.
- Identification des causes de dérives.
- Aide à la décision.

Benchmarking et Rating

- Création d'indicateurs de performance adaptés aux métiers et aux usages des sites.
- Calcul de la performance globale par pondération personnalisée des indicateurs créés.

Indicateur clé

- Analyse de la qualité d'exploitation des équipements techniques.
- Identification des comportements contraires à l'optimisation énergétique de votre système de monitoring ou de gestion des énergies (dérives des réglages, dérogations, fonctionnement hors plages horaires, etc.).

DPE*

- Bilan de performance et classe énergétique.
- Bilan d'émissions de CO2 (avec équivalence en kilomètres, en nombre d'arbres, etc.).
- Vulgarisation et affichage ludique des données pour les non-initiés.

Le +

Les fonctions personnalisées

- Signature énergétique
- Classement des sites
- Ratios de performance
- Evolutions et tendances
- Chiffres clés



Tableau de bord

Powerbat[®] : portail de services web

Power Pilot



L'action directe sur la performance

L'action directe sur les systèmes de monitoring ou de gestion des énergies des sites à partir de Power Pilot

L'ensemble des prestations et fonctionnalités comprises dans Power Analytics + :

Action à distance

- Paramétrage des systèmes de monitoring ou de gestion des énergies connectées (consignes, programmes horaires, algorithmes de délestage, etc.).

Effacement de puissance

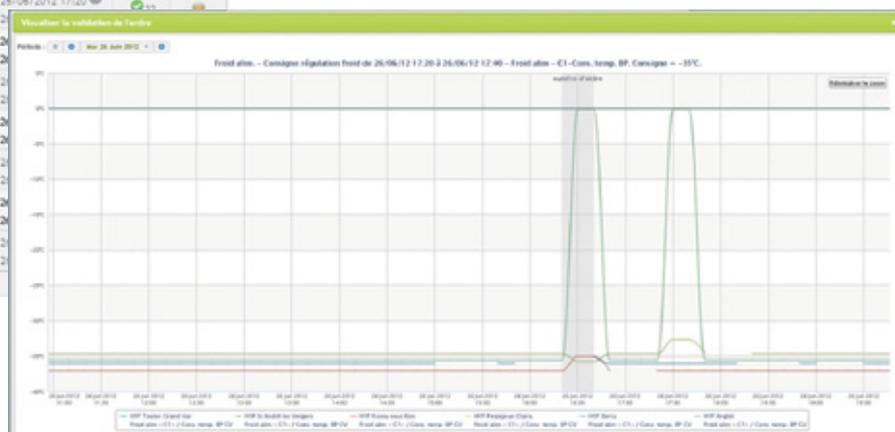
- Power Pilot relaie les ordres d'effacement provenant du fournisseur d'énergie
- Il informe de la puissance et de la durée effective de l'effacement.

Commande groupée

- Envoi d'un même ordre à un ensemble de sites depuis le portail (effacement, modification d'horaires, etc.).

Ordres	Portée	Description	Date	Statut	Vérification
<input type="checkbox"/>	HYP St André les Vergers,	Pilotage de sortie Eclairage/Aire vente EPCS 1/3. Etat : Marche	26/06/2012 23:10 26/06/2012 23:20	2	1
<input type="checkbox"/>	HYP Anglet,HYP Angoulins,HYP AURANCHES,H	Pilotage de sortie Eclairage/Aire vente PGC 1/3. Etat : Marche	26/06/2012 23:10 26/06/2012 23:20	2	1
<input type="checkbox"/>	HYP Auchy les Mines,	Pilotage de sortie Chaufferie/Chaudière 1 - Ordre. Etat : Marche	26/06/2012 23:10 26/06/2012 23:20	2	1
<input type="checkbox"/>	HYP Anglet,HYP Angoulins,HYP AURANCHES,H	Froid alm. - Consigne régulation froid Froid alm - C1-Cons. temp. BP. Consigne d	26/06/2012 17:20	2	1
<input type="checkbox"/>	HYP Anglet,HYP Bercy,HYP Labège,HYP Perp	Froid alm. - Consigne eau glycolée Froid alm - C-2E0/Cons. eau aller. Consigne	26/06/2012 17:20	2	1
<input type="checkbox"/>	HYP Rosny sous Bois,	Froid alm. - Consigne eau glycolée Froid alm - C-1E0/Cons. eau aller ou retour.	26/06/2012 17:20	2	1
<input type="checkbox"/>	HYP Anglet,HYP Bercy,HYP Perpignan Clair,	Froid alm. - Consigne régulation froid Froid alm - C1-Cons. temp. BP. Consigne = <	26/06/2012 17:20	2	1
<input type="checkbox"/>	HYP Anglet,HYP Bercy,HYP Labège,HYP Perp	Froid alm. - Consigne eau glycolée Froid alm - C-1E0/Cons. eau aller ou retour.	26/06/2012 17:20	2	1
<input type="checkbox"/>	HYP Rosny sous Bois,HYP St André les Verg	Froid alm. - Consigne régulation froid Froid alm - C2-Cons. temp. BP. Consigne d	26/06/2012 17:20	2	1
<input type="checkbox"/>	HYP Perpignan Clair,	CvC - Consigne chaud/froid CvC - 23 Bazar/Temp. cons. froid. Consigne l	26/06/2012 17:20	2	1

Paramétrage d'action à distance



Nos références

Plus de 8000 sites tertiaires, industriels et résidentiels collectifs ont déjà opté pour la maîtrise des énergies avec Delta Dore EMS. De nombreux clients ont choisi de compléter leur système de monitoring ou de gestion des énergies par un contrat de services pour maintenir durablement les performances énergétiques de leurs sites. En voici quelques exemples :

Commerces

- Carrefour (700 sites)
- Le Bon Marché / LVMH
- Coop Atlantique
- Leroy Merlin
- E. Leclerc
- Décathlon
- IKEA

Logements

- Habitat 76
- Nantes Habitat
- Effidis
- HLM Bayonne
- Syndic co-propriété Le Splendid Paris 8e

Collectivités locales

- Conseil Général du Gard
- Conseil Général de Charentes Maritimes
- Région Midi-Pyrénées
- Ville d'Echirolles
- Ville d'Orléans

Bureaux

- CNP
- CCI du Maine et Loire
- SOFRES
- Groupama
- L'Oréal

Industrie

- Eurocopter
- Airbus
- Fleury Michon
- Leroy Somer
- Royal Canin

Hôtellerie

- Hôtels Mercure
- Hôtels Best Western
- Hôtels Radisson
- Odalys
- VVF Villages

Santé

- Orpéa (30 sites)
- Centre Hospitalier d'Agen
- Clinique la Bastide - Marseille
- EPHAD (20 sites)

Prestataire en efficacité énergétique

- EDF Optimal Solution
- Dalkia
- Cofely
- Idex
- Vinci Energie
- Derichebourg

Conditions générales de vente

1. GENERALITES

1.1. Les relations contractuelles entre DELTA DORE EMS (désigné ci-après « le vendeur ») et ses clients sont régies exclusivement et par ordre de primauté :

- par les conditions particulières exprimées dans les documents commerciaux et techniques émanant de DELTA DORE EMS, notamment ses offres, formulaires de bons de commande, accusés de réception, confirmations de commande, bons de livraison, factures, catalogues, tarifs, barèmes etc.,
- par les documents commerciaux et techniques émanant du client dans la mesure où ceux-ci sont acceptés expressément et par écrit par DELTA DORE EMS,
- par les présentes conditions générales de vente.

1.2. Les offres ou les devis de DELTA DORE EMS sont valables pendant 3 mois à compter de leur date d'envoi.

Passé ce délai, le maintien des conditions commerciales particulières de DELTA DORE EMS exprimées dans l'offre ou le devis devra faire l'objet par cette dernière d'une confirmation écrite, notamment en matière de délai ou de prix.

2. PROPRIETE INTELLECTUELLE - CONFIDENTIALITE

2.1. Sauf stipulation contraire, DELTA DORE EMS reste propriétaire de toutes informations, de tous concepts (idées ou stratégies, méthodologies, etc.) y compris des brevets et du savoir-faire, mis en oeuvre dans le cadre de la fourniture de prestations de conception, d'études, de recherche et de développement, d'assistance technique, etc.

2.2. Sauf stipulation contraire, DELTA DORE EMS reste propriétaire des résultats obtenus dans le cadre des travaux de conception, d'étude, de recherche et de développement, etc.

2.3. Les logiciels développés par DELTA DORE EMS et contenus dans les systèmes vendus restent la propriété de DELTA DORE EMS, seule leur utilisation est concédée au client afin qu'il les exploite exclusivement sur le ou les sites désignés lors de la commande. De convention expresse, l'installation des logiciels sur un matériel informatique vaudra acceptation sans réserve de la licence d'utilisation jointe.

2.4. Le client s'engage à traiter comme confidentiels toutes les informations et tous les documents commerciaux et techniques, ainsi que tous les objets qui lui sont confiés par DELTA DORE EMS et s'interdit de les communiquer et/ou transmettre de quelque façon que ce soit à des tiers, sauf autorisation écrite préalable de DELTA DORE EMS.

3. PRIX

3.1. Les prix sont établis en euros en tenant compte des conditions économiques en vigueur au jour de l'offre. DELTA DORE EMS se réserve le droit de les modifier sans préavis, dans la mesure où ces conditions subiraient des variations.

Les tarifs appliqués aux produits de série ou aux prestations de services répétitives sont ceux en vigueur au moment de la livraison. La TVA applicable est celle en vigueur lors de la facturation.

3.2. Pour les fournitures additionnelles, les prix et nouveaux délais sont discutés spécialement entre DELTA DORE EMS et le client. En aucun cas, les conditions pour les fournitures additionnelles ne peuvent préjudicier à celles de la commande principale.

3.3. Les prix sont franco de port pour livraison en France Métropolitaine par moyen de transport choisi par DELTA DORE EMS. Une demande spécifique de transporteur par le client, notamment pour une livraison en express, donne lieu à facturation du port, ainsi que les livraisons hors France Métropolitaine.

3.4. Le montant minimum de facturation par DELTA DORE EMS est de 150 HT.

3.5. DELTA DORE EMS se réserve le droit d'exiger une garantie de paiement avant toute confirmation de commande.

4. RESERVE DE PROPRIETE

4.1. JUSQU'AU PAIEMENT COMPLET ET ENCAISSEMENT EFFECTIF DE LEUR PRIX, DELTA DORE EMS RESTE PROPRIETAIRE DES PRODUITS ET PRESTATIONS FOURNIS PAR ELLE ET AURA LA FACULTE D'EN PRENDRE POSSESSION. La présente clause n'empêche pas que les risques des produits soient transférés au client dès la livraison

4.2. Le défaut de paiement peut entraîner la revendication des biens, dont les frais de remise en état et/ou de reconditionnement des fournitures reprises, sont à la charge du client. Au cas où le client aurait revendu les produits avant complet paiement du prix, qu'il fasse ou non l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'un plan de sauvegarde, le client reconnaît que la créance de DELTA DORE EMS au titre du prix des produits se reportera sur le prix payé ou à payer par le sous-acquéreur du produit. Dans ce cas, le client autorise expressément DELTA DORE EMS à réclamer et obtenir le prix du produit auprès dudit sous-acquéreur dont l'identité lui sera donnée par le client. Ce dernier s'interdit de réclamer en parallèle à ce sous-acquéreur le paiement de ce prix. En cas d'ouverture d'une procédure judiciaire ou de liquidation de biens, les commandes en cours seront automatiquement annulées et DELTA DORE EMS se réserve le droit de revendiquer les produits livrés

5. CONDITIONS DE PAIEMENT – TAXES

5.1. Les délais de règlement sont fixés à 45 jours fin de mois date de facture. Toutefois, en cas de première commande ou de circonstance de nature à aggraver le risque d'insolvabilité du client, les factures sont payables à la commande. Dans tous les cas, le paiement s'entend à la mise effective des fonds à disposition du bénéficiaire.

5.2. Les conditions de paiement sont :

- 30% comptant à la commande,
- 30% à la livraison du matériel,
- le solde à réception des travaux.

Les conditions de paiement pour les prestations de service sont celles détaillées dans le contrat de service.

5.3. En cas de retard de paiement, le vendeur pourra exiger du client le versement d'une pénalité de retard calculée par application aux montants exigibles, d'un intérêt égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, et en tout état de cause au moins égal à 1,5 % par mois de retard.

5.4. Le défaut de paiement d'un terme à bonne date entraînera de plein droit l'exigibilité de toutes les sommes dues par le client défaillant, même si elles ont donné lieu, en tout ou partie, à la création de traites ou à la réception de billets à ordre. En outre, le vendeur se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'au complet paiement des sommes exigibles.

5.5. En cas de retard de paiement excédant un délai de 30 jours, la vente pourra être résolue de plein droit par le vendeur, aux torts du client, huit jours après une mise en demeure de payer restée en tout ou partie sans effets. En cas d'intervention contentieuse, une indemnité de 15 % sera appliquée sur la somme impayée.

5.6. Les dispositions ci-dessus s'appliqueront sans préjudice de tous autres dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre le vendeur.

6. LIVRAISON – TRANSPORT – RECLAMATIONS

6.1. L'exploitation par le client de produits ou systèmes nécessitant une mise en service sur leur site d'utilisation, implique automatiquement leur réception, commencement de la période de garantie contractuelle, et ce quelles que soient les réserves faites par ailleurs par le client.

6.2. Le délai de livraison commence à courir le jour de la confirmation de commande de DELTA DORE EMS, à moins que l'exécution de la commande ne dépende de l'accomplissement d'une condition préalable, de paiement d'un acompte. En pareil cas, le délai de livraison commence à courir à partir de l'accomplissement de cette condition.

6.3. Les délais de livraison, sauf stipulation contraire, ont un caractère indicatif et sont tenus dans la limite du possible : les retards de livraison par rapport au délai stipulé ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à pénalités, sauf dans le cas où celles-ci auraient été spécialement prévues au contrat.

Seuls des accords particuliers et ponctuels peuvent stipuler des indemnités ou des pénalités qui ne sauraient en aucun cas dépasser 5 % de la valeur des produits ou prestations non encore livrés et qui règlent définitivement toute réclamation du client du fait du retard.

En tout état de cause, l'indemnité ne peut être appliquée que si le retard est imputable à DELTA DORE EMS, si le client met en demeure DELTA DORE EMS par lettre recommandée avec accusé de réception et si le retard a causé un préjudice réel et est constaté contradictoirement.

6.4. Les délais de livraison sont suspendus et DELTA DORE EMS est exonérée de toute responsabilité dans les cas suivants :

- les renseignements à fournir par le client ne seraient pas donnés en temps voulu,

- les conditions de paiement n'auraient pas été respectées par le client,

- survenance d'un événement échappant au contrôle de DELTA DORE EMS.

6.5. DELTA DORE EMS se réserve la faculté de faire des livraisons partielles.

6.6. En l'absence d'un procès-verbal de réception signé contradictoirement, pour être valables, les réclamations relatives à des vices apparents, à la composition et à la quantité des produits livrés, ou leur non-conformité avec le bordereau de livraison, doivent être formulées dans les 8 jours de la livraison des produits, ceci sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, faute de quoi elles seront déclinées.

Elles devront être faites avant toute transformation ou retouche.

6.7. Aucun retour ou échange de produits n'est accepté sans l'accord écrit préalable de DELTA DORE EMS. Dans ce cas, les produits sont à expédier à l'adresse indiquée par le vendeur, franco de port, dans l'emballage d'origine et en bon état, sous l'entière responsabilité du client.

7 – CONDITIONS D'EXECUTION DE PRESTATIONS DE SERVICE

7.1. Obligations de DELTA DORE EMS

DELTA DORE EMS s'engage à respecter l'ensemble des prestations contenues dans les annexes au contrat spécifique de service notamment la remise en état des matériels consécutifs à une panne par remplacement des pièces reconnues défectueuses par DELTA DORE EMS.

Les prestations suivantes sont exclues :

- les frais de pièces utilisées pour la remise à niveau technique des matériels hors garantie au moment de l'entrée en vigueur du contrat de prestations, faisant l'objet d'une facturation séparée ainsi que les frais de mise à jour des logiciels et matériels consécutifs.

- les interventions et réparations rendues nécessaires par suite :

- a) De non-respect des conditions d'utilisation, conformément aux spécifications techniques de DELTA DORE EMS ou aux consignes de prudence d'usage,
- b) D'un accident ou d'un cas de force majeure (attentat, cataclysme, foudre, guerre, etc.),
- c) D'une intervention du client ou de tout tiers non-agréé par DELTA DORE EMS sur le Système,
- d) D'actes de malveillance,
- e) D'une modification de logiciel par le client ou un tiers,
- f) D'une anomalie électrique ou radioélectrique,
- g) De phénomènes magnétiques ou électromagnétiques dus à l'environnement physique des installations,
- h) De défaut de fonctionnement des moyens de communication à distance ou d'abandonnement.

L'assistance ou la maintenance téléphonique s'effectuera :

- Du lundi au vendredi de 08H30 à 12H30 – 14H00 à 18H00,
- Les week-ends, et jours fériés exceptés.

Le délai maximum de rappel après réception d'une demande par télécopie est de 08 heures en période normale d'ouverture.

7.2 Obligations du client :

Le client s'engage à :

- Permettre au vendeur d'accéder librement au système pendant les jours ouvrables afin de permettre l'intervention de DELTA DORE EMS en présence du responsable d'exploitation. A défaut, les frais de déplacement seront facturés en son au client.
- Permettre l'interruption de fonctionnement momentanée éventuelle du système ou des matériels concernés, afin de permettre l'exécution des opérations à la charge du prestataire ;
- Collaborer aux opérations de maintenance (mise à disposition de documentation, de consommables, papiers, supports magnétiques, de lignes téléphoniques et disponibilité du personnel technique, etc.) ;
- Pour les services à distance de type Services d'Efficacité Énergétique (Télé Contrôle Énergétique, Télé Gestion, Powerbat) et Extension de garantie, mettre à disposition une connexion à distance au système via une ligne ADSL. La mise à disposition d'une ligne RTC entraînera une plus value du service de 20 %.
- Respecter les règles d'utilisation du Système et les spécifications telles que définies dans les manuels et documentation de DELTA DORE EMS, et se conformer aux principes de précaution dans l'usage.

Le client s'interdit :

- De copier ou traduire la documentation et les logiciels fournis avec le Système. Lorsque la copie s'avère indispensable, le client s'engage à porter sur chaque exemplaire, la mention relative au droit de reproduction figurant sur l'original et n'utiliser cette duplication à aucune autre fin.
- De réparer ou faire réparer par un tiers tout ou partie du système sans l'accord préalable et express de DELTA DORE EMS.

Le client est responsable de la protection des informations qui lui sont données comme confidentielles.

8. FORCE MAJEURE

Le vendeur se réserve le droit de différer la livraison (sans obligation aucune envers le client) s'il se voit empêché ou retardé dans l'exécution de ses activités

pour cause de circonstances raisonnablement indépendantes de sa volonté y compris, et sans restriction, du fait d'événements ou catastrophes naturelles imprévisibles, actes du gouvernement, manifestations, émeutes, mouvements populaires, incendie, explosion, inondation, pandémie, lockouts, grèves ou autres conflits du travail ou du fait de modifications de la réglementation applicable aux produits, de contraintes ou retards touchant les transporteurs ou encore du fait de son incapacité à obtenir l'approvisionnement en matériaux convenables ou adaptés, à la condition toutefois que si l'évènement en question perdure pendant une durée continue excédant 90 jours, la vente pourra être résiliée sans faute de la part du vendeur.

9. GARANTIE

9.1. Sous réserve des conditions spécifiques de la gamme de produits à laquelle ils appartiennent, les produits fournis par DELTA DORE EMS sont garantis contre tout vice de construction ou défaut de matière première pendant une période maximale d'un an à compter de la date de livraison. Si la livraison est différée pour une cause indépendante de la volonté de DELTA DORE EMS, la période de garantie commencera à courir le jour où la livraison aurait dû être effectuée.

La garantie des produits-logiciels est limitée à la correction des erreurs reproductibles, pour permettre une exécution des instructions contenues dans le programme, objet par remise d'une nouvelle version.

9.2. La garantie est limitée, au choix de DELTA DORE EMS, à la réparation ou au remplacement par des éléments équivalents de tous éléments des produits affectés d'un vice caché préexistant à la livraison.

Elle ne s'applique ni aux réparations ni aux réparations qui résulteraient :

- de l'usure normale des produits,
- des détériorations ou accidents qui proviendraient de défauts de surveillance ou d'entretien, d'une utilisation défectueuse ou excessive des produits, ou dans le cas où la cause de la détérioration des produits leur serait étrangère, comme par exemple :

- travaux de construction défectueux,
- non respect des préconisations de câblage,
- influences chimiques, atmosphériques, électriques ou autres, ne provenant pas du fait du fournisseur.

La garantie est exclue si le client modifie, incorpore ou répare le produit ou modifie la solution logicielle et ses algorithmes d'origine.

Les pièces remplacées redeviendront la propriété de DELTA DORE EMS.

Le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garantie des produits.

Sauf stipulation contraire, les produits d'occasion et les pièces de rechange ne bénéficient pas de la garantie contractuelle de présent article.

Pour permettre de remédier au vice constaté, le client doit accorder à DELTA DORE EMS le temps et les facilités requises, DELTA DORE EMS étant déchargée de toute responsabilité si le client refuse de les lui accorder. Le cas échéant, les produits défectueux sont à renvoyés à l'adresse indiquée par le vendeur, franco de port pour y être analysés.

L'entretien normal de l'installation n'est pas compris dans cette garantie, et fait l'objet d'un contrat spécifique.

En tout état de cause, la garantie légale de caractère impératif s'applique conformément à la réglementation en vigueur.

9.3. Sur option, la garantie sur site (pièces, main-d'œuvre et déplacement) pourra être proposée.

10. RESPONSABILITE – ASSURANCE

10.1. De convention expresse, la responsabilité de DELTA DORE EMS est exclue en cas de survenance d'un événement échappant à son contrôle et notamment par suite d'une force majeure ou d'un cas fortuit.

10.2. Les obligations contractuelles de DELTA DORE EMS ne découlent que des conventions conclues conformément aux dispositions stipulées aux présentes Conditions Générales de Vente et notamment ses articles 1 à 3.

Quelles que soient la nature du dommage invoqué ou les modalités de l'action mises en œuvre par le client, la responsabilité de DELTA DORE EMS est limitée à la réparation des dégâts matériels causés aux produits contractuels de DELTA DORE EMS.

DELTA DORE EMS exclut donc expressément toute autre responsabilité au titre des dommages matériels ou immatériels directs ou indirects et la réparation de tout préjudice financier découlant notamment d'une perte de bénéfice, privation d'un droit, interruption d'un service rendu par une personne ou un bien, etc., pour autant que de telles limitations ou exclusions soient compatibles avec les dispositions légales en vigueur, de caractère impératif.

10.3. A compter de la livraison du matériel, le client devra l'assurer contre tout risque, notamment de dommage et de perte. Le client devra également souscrire une assurance appropriée couvrant tous dommages pouvant découler de sa responsabilité civile de professionnel, de maître d'œuvre et/ou d'entrepreneur général.

10.4. Les systèmes mis en place par DELTA DORE EMS sont réputés exempt de virus informatique. DELTA DORE EMS décline toute responsabilité en cas d'introduction de virus informatique après la mise en service.

11. RESILIATION DU CONTRAT – ANNULATION DE LA COMMANDE

11.1. Le non-respect de l'une quelconque des obligations du client autorise DELTA DORE EMS à résilier automatiquement et sans formalités, en totalité ou en partie le contrat de vente concerné si le client malgré une notification écrite par lettre recommandée avec accusé de réception de DELTA DORE EMS n'y remédie pas dans les huit jours de sa réception, et à reprendre les produits déjà livrés, à demander des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi, et à conserver, à ce titre, au minimum, les sommes déjà versées, ou en l'absence d'acompte versé, à facturer à titre d'indemnité au minimum 10 % de la valeur de la commande.

11.2. Ceci est également applicable en cas d'annulation totale ou partielle de la commande décidée unilatéralement par le client.

12. CONTESTATIONS

TOUT LITIGE RELATIF À TOUTE OFFRE ÉMISE OU TOUTE VENTE EFFECTUÉE PAR LE VENDEUR, QUI NE POURRAIT ÊTRE RÉGLÉ À L'AMIABLE, SERA DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DANS LE RESSORT DUQUEL EST SITUÉ LE SIÈGE SOCIAL DU VENDEUR, MÊME EN CAS D'ACTION EN RÉFÉRÉ, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS.

Smart controls
for a better world



**DELTA
DORE**

informations

www.deltadore.com

France Nord

19 bd Paul Vaillant-Couturier
F-94200 Ivry Sur Seine

Tél: +33 (0) 1 53 14 15 20

Fax: +33 (0) 1 53 14 15 39

France Ouest

ZI du Puy Nardon
54, rue Eugène Freyssinet
F-85290 Mortagne sur Sèvre

Tél: +33 (0) 2 51 64 27 27

Fax: +33 (0) 2 51 65 19 76

France Est

2 chemin du vieux chêne
F-38240 Meylan

Tél: +33 (0) 4 76 18 59 60

Fax: +33 (0) 4 76 18 59 69

Un besoin d'informations écrivez-nous à contactems@deltadore.com